

HONORAIRES DE TRANSACTION*

Montant de la vente TTC	Mandat simple	Mandat exclusif
De 0 à 50 000 €	4 000 €	3 500 €
De 50 001 à 100 000 €	7 % TTC	6,5 % TTC
De 100 001 à 300 000 €	6 % TTC	5,5 % TTC
De 300 001 à 500 000 €	5 % TTC	4,5 % TTC
À partir de 500 001 €	4,5 % TTC	4 % TTC

HONORAIRES DE GESTION**

JUSQU'À

29%

HONORAIRES SYNDIC

À PARTIR DE

2 500€ TTC

par copropriété.



*Honoraires TTC : forfait jusqu'à 50 000 €, puis taux par tranches cumulatives. Base : prix de vente affiché lorsque les honoraires sont à la charge du vendeur.

**Selon le nombre de semaines d'occupation propriétaire ; calcul sur le prix brut propriétaire. Honoraires composés à 50 % de gestion et 50 % de commercialisation.